

30/07/2014

La Charte de Sienne proposée par l'ICOM Italie lors de la conférence internationale

« Musées et paysages culturels »

Plus de 250 professionnels de musée d'Italie, d'Europe et du Japon ainsi qu'un certain nombre d'organisations culturelles italiennes et internationales se sont réunis à Sienne le 7 juillet dernier pour discuter du thème de la Conférence générale de l'ICOM 2016, « Musées et paysages culturels ». À l'issue de la conférence, les participants ont proposé la Charte de Sienne, un document qui présente la perspective italienne sur les responsabilités des musées à l'égard du patrimoine et des paysages qui l'entourent.



La Conférence de Sienne a constitué le point de départ des discussions sur le thème de 2016 au sein du réseau de l'ICOM. Le but d'ICOM Italie est qu'une [Déclaration de l'ICOM sur les musées et les paysages culturels](#) soit approuvée à Milan afin de pouvoir définir de nouveaux objectifs et programmes stratégiques pour les musées contemporains.



Les participants à la conférence ont discuté de la Charte de Sienne, le document qui présente la perspective italienne sur les responsabilités des

musées à l'égard du patrimoine et des paysages qui l'entourent. ICOM Italie espère qu'en 2015 les réunions annuelles des Comités nationaux, des Comités internationaux, des Organisations affiliées et des Alliances régionales de l'ICOM consacreront une partie de leur programme au thème des « Musées et paysages culturels », en comparant différentes visions et expériences et différents contextes juridiques et en proposant de nouvelles idées et de nouvelles approches. D'ici à 2016, au moins quatre points différents seront abordés.

Premièrement, la perception du paysage diffère d'un pays à l'autre et est liée aux différents contextes culturels. Dans certaines langues, le terme paysage n'existe même pas. L'ICOM respecte la diversité culturelle et promeut une compréhension globale du paysage. Le paysage est un concept aux multiples facettes qui associe à sa signification physique, naturelle et géographique des dimensions anthropologique, sociale, économique et culturelle. Les paysages font partie du patrimoine culturel et naturel qui doit être préservé, interprété et protégé, tant dans ses aspects matériels qu'immatériels.

Deuxièmement, l'ICOM souhaiterait mettre l'accent sur les nouvelles fonctions sociale et territoriale des musées. Comment les musées peuvent-ils prendre des responsabilités à l'égard du patrimoine culturel et environnemental et encourager sa préservation, sa connaissance et la communication le concernant ? Comment les musées peuvent-ils devenir des centres d'interprétation des lieux et des communautés auxquels ils appartiennent ? Comment les musées peuvent-ils diffuser les connaissances relatives au patrimoine ? Les musées devraient agir pour préserver non seulement leurs collections mais aussi le patrimoine culturel et naturel, matériel et immatériel qui les entoure. Les compétences et les ressources nécessaire pour cela devraient être analysées.

Troisièmement, s'intéresser aux relations entre les musées et les paysages culturels offre l'occasion de mettre en place de nouveaux partenariats et de nouveaux réseaux ainsi que de développer de nouvelles approches interdisciplinaires. Comment pouvons-nous promouvoir efficacement la coopération entre musées, professionnels, organisations et institutions ?

Quatrièmement, comment les musées peuvent-ils aider les aménageurs du territoire et les responsables politiques à promouvoir le développement durable et à préserver les paysages tout en améliorant l'offre touristique sans mettre le patrimoine culturel et naturel en danger?

L'objectif de l'ICOM est qu'une « [Déclaration de l'ICOM sur les musées et les paysages culturels](#) » soit approuvée lors de la [24e Conférence générale à Milan](#) afin de pouvoir définir de nouveaux objectifs et programmes stratégiques pour les musées contemporains. ICOM Italie prévoit d'identifier cent actions innovantes menées à bien par des musées de cultures et de pays différents et de les présenter en tant que pratiques exemplaires internationales durant la Conférence de Milan.